

Me Thomas D'JOURNO
SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES

Avocat au Barreau de Marseille
43/45, rue Breteuil - 13006 MARSEILLE
Tél. : 04.91.37.33.96 – p.vasquez@provansal.eu

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
D'ACTIFS IMMOBILIERS DEPENDANT
D'UNE PROCEDURE DE RETABLISSEMENT PERSONNEL

D'UN STUDIO de 18,16 m² au 3^{eme} étage du bâtiment B (lot n° 255)
sis à MARSEILLE (13014),
3 à 9, avenue du Merlan, quartier Le Merlan

Visite le Mardi 16 Février 2021 de 10 h 00 à 11 h 00

SUR UNE MISE A PRIX DE 40.000 EUROS
Avec faculté de baisse de moitié en cas de carence d'enchères

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 25 FEVRIER 2021 à 9 h 30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
au Palais de Justice, Salle Borély – rez-de-chaussée – Palais Monthyon,
Place Monthyon – 13006 MARSEILLE

DESIGNATION DES BIENS
MIS EN VENTE :

D'après le titre de propriété :

Lesdits biens sont situés dans un ensemble immobilier sis à MARSEILLE (13014), 3 à 9, avenue du Merlan figurant au cadastre de Ladite ville - Quartier Le Merlan - section 893 E n° 93 pour une contenance de 82 a 95 ca.

LE LOT NUMERO DEUX CENT CINQUANTE-CINQ (255) consistant en un studio situé au 3^{eme} étage du bâtiment B

portant le n° B3/21 du plan comprenant un hall, séjour avec kitchenette, une salle d'eau et loggia,

Avec les 327/100.000èmes indivis des parties communes générales,

Avec les 117/10.000èmes indivis des parties communes spéciales au bâtiment B,

Et les 178/10.000èmes indivis des parties communes d'ascenseur du bâtiment B.

D'après le procès-verbal de description :

Maître CROSSE, Huissier de Justice à

Marseille, a établi le 7 décembre 2020 le procès-verbal de description du bien aux termes duquel il apparaît que le studio 321 (lot de copropriété n° 255) est composé d'une entrée, un séjour, une salle d'eau avec WC et une loggia.

L'ensemble en état d'usage d'une superficie de **18,16 m²** était squatté lors du descriptif.

Le syndic de la copropriété est le Cabinet THINOT : 10, cours Pierre Puget, 13006 MARSEILLE.

La présente vente est poursuivie AUX REQUETE ET DILIGENCE DE :

Maître Éric VERRECCHIA, Mandataire Judiciaire, domicilié Résidence La Nativité Bâtiment D – 47 Bis A boulevard Carnot – 13100 AIX-EN-PROVENCE en sa qualité de liquidateur du patrimoine personnel de

Ayant pour Avocat **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat associé au sein de la **SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES**

En procédure de rétablissement personnel suivant jugement du Tribunal d'Instance de Marseille du 20 février 2019 et du 2 octobre 2019.

CONDITIONS DE L'ADJUDICATION :

L'adjudication aura lieu aux clauses et

conditions du cahier des conditions de vente déposé le 30 novembre 2020 par **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat associé au sein de la **SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES** au Greffe du Juge de l'Exécution où il peut être consulté.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de Maître Éric VERRECCHIA.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Sur le site internet <http://www.provansal.eu> du Cabinet de **Me Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille,
- Au Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille, 43/45, rue Breteuil, 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.91.37.33.96 – p.vasquez@provansal.eu
TOUS LES JOURS DE 10 H 00 A 12 H 00 EXCLUSIVEMENT.

- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, Palais Monthyon – Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille, le 19 janvier 2021

Me D'JOURNO
Avoc